

Pays : République d'Azerbaïdjan

(date : 14 mars 2024)

Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
<p>a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/></p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>e) Autres types de justificatif ; si oui, veuillez indiquer <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Un document médical certifiant la maladie de la personne concernée, approuvé par les autorités sanitaires de son pays de résidence. Règlement régissant le transport et les quantités maximales autorisées de stupéfiants et de substances psychotropes utilisés à des fins thérapeutiques par des personnes en transit sur le territoire de la République d'Azerbaïdjan (Décision n° 163 du Conseil des ministres, datée du 1^{er} Juillet 2006). Décision n° 162 du Conseil des ministres, datée du 1^{er} Juillet 2006, sur la suppression des exigences supplémentaires applicables aux stupéfiants et aux substances psychotropes pour permettre à des personnes en transit sur le territoire de l'Azerbaïdjan de poursuivre un traitement.</p>	<p>Jours / Quantités/Doses</p> <p>Stupéfiants <input type="text"/></p> <p>Substances psychotropes <input type="text"/></p> <p>Liste de substances interdites ; si oui, veuillez préciser :</p> <p>La liste des substances interdites inclut les stupéfiants et substances psychotropes dont le commerce est interdit en République d'Azerbaïdjan (loi n° 960-IIQ du 25 juin 2005, adoptée par le Président de la République d'Azerbaïdjan).</p> <p>Autres informations : _____</p>	<p>Nom :</p> <p>Adresse : Ul. D.Jabbarly 34, Yasamal District, Bakou, AZ 1065, République d'Azerbaïdjan</p> <p>Tel. : +994 12 596 0520</p> <p>Fax. : +994 12 596 0716</p> <p>e-mail : director@pharma.az</p>